

S.E. Monsieur Charles Koffi Diby
Ministre de l'Economie et des Finances
République de Côte d'Ivoire

Berlin, le 20 juillet 2010

INITIATIVE POUR LA TRANSPARENCE DANS LES INDUSTRIES EXTRACTIVES

Excellence,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous annoncer que le Conseil d'administration de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) a décidé, le 1^{er} juillet, d'accorder à la Côte d'Ivoire une extension de l'échéance de validation jusqu'au 12 novembre 2010, date à laquelle un rapport final de validation approuvé par le groupe multipartite devra être remis au Conseil d'administration. Compte tenu de notre expérience quant au temps nécessaire pour achever le processus de validation dans d'autres pays, le Conseil d'administration recommande vivement à la Côte d'Ivoire de remettre au moins son avant-projet de rapport de validation avant le 12 août 2010.

Le Conseil d'administration a appliqué les Règles de l'ITIE, selon lesquelles une extension de l'échéance de Validation n'est permise qu'en cas de circonstances exceptionnelles et imprévisibles (contraintes échappant au contrôle du pays candidat). Pour décider d'accorder une extension de l'échéance de validation à la Côte d'Ivoire, le Conseil d'administration a examiné avec attention votre requête d'extension datée du 8 mars 2010 et a pris en considération d'autres informations fournies par le Secrétariat international de l'ITIE. Le Conseil d'administration a considéré que les retards dans l'achèvement des réformes politiques et dans la mise à disposition du financement par les bailleurs constituaient des circonstances exceptionnelles et imprévisibles, échappant au contrôle du pays au sens des Règles de l'ITIE.

En vous présentant tous mes vœux de réussite pour l'achèvement de la validation, je vous prie d'agréer, Excellence, l'expression de ma haute considération.



Dr. Peter Eigen
Président de l'ITIE

Copie : Monsieur N'Dri Koffi, Président du Conseil National ITIE-CI